



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-1094

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 256008

DOSSIER N° 17513

Objet : OnX Incorporated
Demande de visa

Vu la demande présentée le 17 avril 2000;

vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés :

octroie le visa pour le prospectus du 27 avril 2000 de OnX Incorporated concernant le placement de 3 099 525 actions ordinaires et de 1 878 500 bons de souscription d'actions ordinaires pouvant être émis lors de l'exercice de 1 878 500 bons de souscription spéciaux de nouvelles actions émis antérieurement au prix de 10 \$ le bon spécial, de 779 625 actions ordinaires et de 472 500 bons de souscription spéciaux pouvant être livrés lors de l'exercice de 472 500 bons de souscription spéciaux secondaires émis antérieurement au prix de 10 \$ le bon spécial et de 250 000 bons de souscription chacun donnant droit à une unité composée de 1,65 action ordinaire et d'un demi-bon de souscription auprès du preneur ferme, à titre de rémunération.

Fait à Montréal, le 28 avril 2000.

Le chef du service du financement des sociétés,

(s) Fernand Lavigne
Fernand Lavigne

JDE/pp